

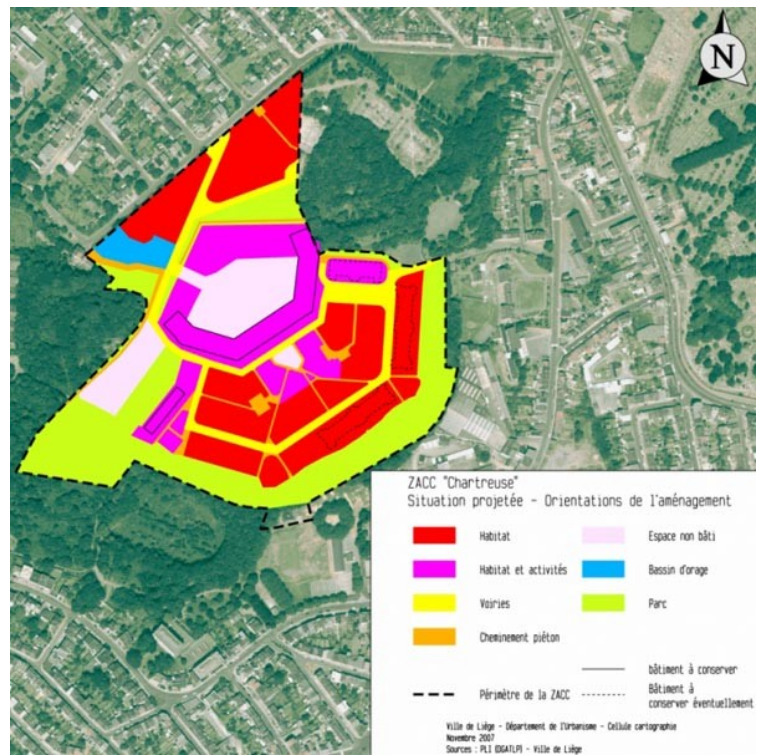
Chartreuse : au risque de l'enfermement

Conférence de presse d'urbAgora
Jeudi 10 février 2011
Orateurs : François Bertrand et Olivier De Wispelaere.



Si le débat sur l'affectation du site de la Chartreuse est dans l'air depuis une vingtaine d'années au bas mot – les propositions s'étant, durant cette période, multipliées, tandis que la propriété du site passait de mains en mains –, il va prendre un tour très concret d'ici peu, avec le dépôt, par deux promoteurs d'une demande de permis pour la construction d'un vaste ensemble immobilier sur le site, intégrant la rénovation d'une partie des anciens bâtiments militaires qui s'y trouvent.

Si l'aboutissement – désormais probable – de ce projet est à mains égards une bonne nouvelle, de sérieuses inquiétudes nous semblent néanmoins devoir être émises sur différents aspects de ce qui se dessine : faible prise en compte du site dans son ensemble, caractère très refermé sur lui-même du nouveau quartier, très sérieux problèmes de mobilité,... Nous préférons donc prendre les devants et faire valoir dès à présent une série de propositions visant à améliorer le projet, dans la perspective d'une urbanisation dense et qualitative du site et de son intégration au tissu urbain environnant, ainsi que d'une mise en valeur du prodigieux – quoique méconnu de bon nombre de Liégeois – espace vert que constitue toute la partie Sud-Ouest de ce site.

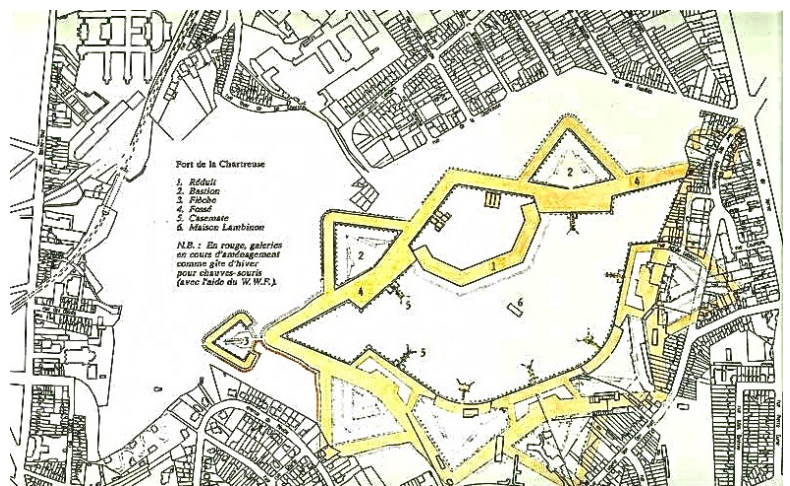


ZACC de la Chartreuse (source : liege.be)

1. Antécédents

La ZACC du Fort de la Chartreuse couvre une superficie de 14,67 ha. Le site, qui domine la rive droite de la Meuse, après une occupation de longues dates par des congrégations religieuses, est surtout marqué par la présence d'un ancien fort hollandais construit en 1817 et ayant subi des modifications importantes à la fin du XIXe siècle. Il comprend encore différents vestiges de cette occupation militaire : des fortifications, la caserne du fort hollandais, la poudrière, la maison Lambinon (ruinée) et la « ferme des Hollandais ». Le site comprend aussi deux monuments classés : le monument du premier régiment de ligne, la croix, l'autel et le monument du bastion des Fusillés. Les bâtiments sont aujourd'hui très dégradés.

La zone du « Fort de la Chartreuse » fait partie des 5 zones (sur les 26 du territoire communal liégeois) désignées comme prioritaires par le PCZAD de Liège afin de répondre aux besoins de développement de la commune. L'affectation de cette zone à l'habitat rencontre également les objectifs du plan triennal du logement de la ville qui vise notamment à inverser le mouvement historique d'exode de la population vers l'extérieur de la ville, en offrant des logements dans un environnement de qualité.



Implantation historique du fort.

Outre les 15 ha aujourd'hui dévolu au projet immobilier, le site se compose de 26 ha d'espaces verts comprenant la plaine de Péville, le Parc des Oblats et le lieu dit « Lande aux Aubépines » ce qui en fait le premier poumon vert de la ville, situé à 15 minutes à pied du centre-ville, jouxtant les faubourgs de la rive droite. Le parc des Oblats a été acheté par la Ville en 1993 et la « lande aux aubépines » en 1998. L'ensemble des espaces verts précités ont été classé par le Gouvernement Wallon en 1991 et sont par ailleurs repris au PCDN de la ville de Liège.

2. Mouvements imminents

Le projet en présence prévoit d'affecter la ZACC principalement à l'habitat, fonction compatible avec les quartiers voisins. Le site central du fort est aujourd'hui propriété de deux promoteurs – MATEXI et Immo-Chartreuse – qui y mènent chacun leur projet immobilier en concertation. Parmi les principaux objectifs, la construction de logements – appartements et pavillons – ainsi qu'un maximum de 30 % des superficies dévolues à d'autres fonctions : bureaux et services. Au Nord du fort, il est prévu un quartier comprenant 60 à 80 logements jointifs ou isolés. Au sud le quartier « Chartreuse village » comprendra entre 120 et 140 maisons et appartements. L'urbanisation du site comprendra donc en tout entre 300 et 400 logements. La construction sera phasée : l'urbanisation du Thier de la Chartreuse, le fort et ensuite « Chartreuse village ».

La ville a acquis 20 ha, il s'agit des murailles, d'une partie des zones vertes jouxtant les rues des Fusillés et des Fortifications ainsi que la poudrière du fort, qui devrait accueillir un équipement socioculturel à destination du quartier, ce point restant cependant relativement flou. De même, peu d'informations sont disponibles concernant la mise en valeur et l'affectation des fortifications, qui constituent pourtant un élément saillant à prendre en compte quant aux caractéristiques topographiques des lieux et de leurs usages.

On peut aussi signaler que, dans le quartier proche du Thier de la Chartreuse, un premier bâtiment vient de sortir au cours de l'année 2010, il s'agit d'une résidence « thermo-efficace » réalisée par Minguet & Lejeune. Sur le site de la ZACC, de premiers travaux de terrassement et démolitions ont débutés en mars 2010. Il est à noter que l'entrepreneur a procédé à la démolition des cachots du fort au Nord du site sans autorisation. En outre, associations et riverains témoignent de craintes de pillage des matériaux issus du fort historique (pierres de tailles, moellons et briques des bâtiments primitifs et des murailles).

3. Densité trop faible



Illustration 1: Schéma directeur (source : liege.be)

Les réserves foncières disponibles dans la zone centrale de l'agglomération liégeoise tendent, mine de rien, à se raréfier. Leur gaspillage par des formes urbaines trop lâches est à nos yeux inacceptable, notamment parce qu'il hypothèque autant le développement futur de la ville que la possibilité d'y maintenir et d'y déployer un maillage dense de services publics (en particulier le transport en commun).

Par exemple, là où l'on considère qu'il faut approcher – voire dépasser – la centaine de logements à l'hectare (brut) aux abords d'un axe de transport en commun structurant (tram ou autre – ce qui est envisagé de façon sérieuse sur la N3 toute proche) pour justifier son déploiement, le projet présenté (entre 300 et 400 logements sur 15 ha) n'atteint qu'une vingtaine de logements à l'hectare. C'est au moins deux fois trop peu. Rien ne nous semble justifier cette norme trop peu élevée, ni la déclivité du

terrain, ni la présence d'autres fonctions, ni l'importance des espaces publics. Nous plaiderions donc pour que la densité du projet soit revue à la hausse, pour atteindre 40 à

50 logements à l'hectare net (i.e. hors espaces publics), et qualifier clairement l'espace dans un statut urbain (ce qui n'implique pas de bâtir tout le site, certaines zones pouvant être laissées libre pour des constructions ultérieures).

4. Mobilité incertaine

La Chartreuse est un espace particulièrement enclavé au sein de la Ville : les voies d'accès y sont particulièrement peu nombreuses. Ces voies d'accès, au premier rang desquelles l'axe de la N3 (rue d'Amercoeur, rue de Robertmont, rue de Herve,...) est de surcroît complètement saturé. Ce constat devrait amener à se poser quelques questions sur l'impact du projet : un apport quotidien de plusieurs centaines de voitures sur la N3 ne peut que rendre la situation plus difficile.

Une urbanisation du site de la Chartreuse n'est donc possible, à notre sens, que moyennant des choix assez forts posés en faveur des alternatives à la voiture. Ces choix se manifesteront d'abord dans l'organisation même du site : disposition des principaux parkings en empiement aux lisières du site plutôt que répartis à proximité immédiate des immeubles, qualité des espaces publics, présence d'emplacements de parking sécurisés pour vélos en nombre au moins important que celui des futurs habitants,... Il passe également par le développement des transports publics.

4.1. Soigner le lien pédestre avec la N3

Il faut envisager, dès à présent, l'interaction du site avec les lignes de bus existantes qui passent aujourd'hui sur la N3 (et demain avec un futur transport structurant en site propre qui passerait par là).

4.2. Rouvrir la halte ferroviaire de Cornillon

Si la réouverture d'une halte ferroviaire à Cornillon trouve, et depuis longtemps, bien d'autres motifs que le projet immobilier de la Chartreuse, celui-ci (de même que l'ouverture prochaine du nouveau Valdor) devrait contribuer à faire de cette question une priorité, c'est-à-dire à remettre à l'ordre du jour la nécessité d'une desserte locale sur la ligne 40 (ce qui ne pourra se faire que dans le cadre du RER).

Si une telle demande dépasse le cadre des compétences communales (et a fortiori le cadre d'un projet urbain localisé), nous insistons sur l'importance de soigner, dès à présent, la liaison piétonne et cycliste entre celle-ci et le nouveau quartier. D'éventuels systèmes mécaniques pourraient notamment être envisagés pour faciliter la remontée des vélos vers le site.

4.3. Créer une nouvelle ligne de bus de proche rocade

Enfin et surtout, urbAgora propose que soit envisagée l'ouverture d'une nouvelle ligne de bus de proche rocade en rive droite, traversant le site de la Chartreuse et reliant la gare des Guillemains, Fétinne, la Bonne Femme, Péville, Robertmont et Bressoux (terminus à la gare de Bressoux ou possibilité de prolonger la ligne vers Coronmeuse ou Jupille) – comblant la très regrettable absence de lien entre ces quartiers. Outre le quartier de la Chartreuse, cette ligne améliorerait considérablement la desserte de plusieurs quartiers (le Trou



Schéma d'une possible ligne de bus de proche rocade en rive droite, reliant les Guillemains aux quartiers des Vennes, de la Bonne Femme, de Péville, de la Chartreuse, de Robertmont et de Bressoux-Haut.

Louette, Péville,...), offrirait une liaison directe vers les Guillemins à des quartiers qui n'en disposent pas (Robertmont, Chartreuse, Péville, Bonne Femme,...), soulagerait certaines lignes pénétrantes très chargées (en particulier sur les axes Grétry et N3), valoriserait les lignes actuellement existantes en rive droite en les reliant entre elles, mettrait en valeur la gare de Bressoux, aujourd'hui sous-utilisée¹.

4.4. Intégrer le site dans les cheminements cyclistes

Nous plaçons notamment pour la mise en place d'un itinéraire traversant le parc et permettant de relier le site de la ZACC au quartier du Longdoz et, plus loin, aux Guillemins.

5. Valorisation insuffisante des espaces verts

Le site de la Chartreuse fait partie d'un ensemble naturel et paysager encore méconnu. Il est l'un des seuls espaces naturels de la rive droite de la Meuse dans le centre de l'agglomération liégeoise. À l'échelle du paysage, la chartreuse est en lien visuel et topographique avec le site des coteaux de la Citadelle sur la colline opposée (Axe nord) et avec la butte de Cointe et le massif du Sart-Tilman (Axe Sud-Est).

L'exceptionnel poumon vert que constitue le bois de la Chartreuse semble ignoré tant par les promoteurs que par les pouvoirs publics à qui il appartient. Hormis des actions ponctuelles initiées par des associations (en particulier l'Asbl « La Chartreuse », mais aussi, notamment, Peuple & Culture²) et par la Cellule Environnement de la Ville de Liège, les services communaux se sont singulièrement désinvestis, depuis une quinzaine d'années, de l'entretien de cet espace végétal. Il est pourtant capital d'assurer un entretien de l'ensemble des lieux, sous peine, notamment, de voir se reboiser entièrement la lande aux aubépines, et ainsi menacer la biodiversité du lieu.



- ¹ Pour rappel, urbAgora défend depuis 2009 la création d'un pôle multimodal important sur le site de la gare de Bressoux (associant train, tram, bus et un important parking relais). Cf. <http://bressoux.be/>.
- ² Qui y inaugurerait le mois prochain un « Pot à (G) » communautaire.

5.1. Aménagements urgents

Dans le court terme, ainsi que le disent depuis longtemps plusieurs associations, il est urgent de procéder à un aménagement minimal du parc des Oblats, de Péville et de la Lande aux Aubépines promis depuis 1998, notamment :

- La sécurisation de l'ensemble du site : celle-ci, commencée en 2007, doit être menée à son terme, de nombreux barbelés et barres à mine affleurantes jonchant encore partiellement le site.
- La réalisation effective et dans les délais les plus brefs (été 2011) des aménagements à la marge promis par l'échevinat en juin 2010 à savoir : traçage et balisage des trois circuits thématiques (Nature, patrimoine, oblats) co-construits avec les associations actives sur le parc ; pose du mobilier standard (bancs publics, poubelles, panneaux cartographiques à chaque entrée du parc) au sein des zones de la Plaine de Péville et du Parc des Oblats.
- L'aménagement du circuit PMR autour de la cuvette de Péville, cette zone du parc (Plaine de Péville) est actuellement la plus fréquentée et nécessite un damage du sentier permettant l'accès aux promeneurs en chaises roulantes actuellement exclus de l'ensemble du parc.
- La reprise des missions dispensées par le service public communal : au-delà du nécessaire dépassement des « effets de communication » des représentants communaux par une concrétisation des aspects d'aménagement précités, il est également capital d'obtenir des garanties tangibles d'un entretien planifié, de qualité et dans la durée de l'ensemble du site par les services communaux (service des plantations, Liège propreté). La sous-traitance informelle de ces tâches aux associations locales prédominant jusqu'ici, doit être revue et le service public effectuer intégralement ses missions.



« Il Binocolo »
Trauttmansdorff, Italie



Killesburg Turm, Stuttgart
(Jörg Schlaich, 2000)



Jeux d'eau, Paris XIXe



Korkeasaari Lookout Tower, Helsinki

5.2. Une étude et un concours

Face à cette situation, nous proposons que soit commandée par les pouvoirs publics une large étude paysagère portant non seulement sur l'aménagement du parc des Oblats (mobilier, points de vue, éclairage, cheminements,... sans pour autant altérer la nature des espaces), mais aussi sur ses accès et son rapport aux quartiers environnants. Cette étude – qui pourrait être suivie d'un ou plusieurs concours portant sur différents aspects – pourrait notamment s'intéresser aux enjeux suivants.



En vert, la zone sur laquelle nous proposons de créer une nouvelle entrée pour le parc, avec son prolongement vers la rue Grétry.

- **Relier le Longdoz au parc.** La rénovation des portes actuelles du parc ainsi que la création de nouvelles entrées, lui donnant de la visibilité pour les habitants des quartiers proches. Nous proposons en particulier de créer une nouvelle entrée du parc donnant dans la rue Basse-Wez et d'ouvrir une réflexion sur l'extension d'une trame verte jusqu'à la rue Grétry. Dans leurs configurations actuelles, le parc et le quartier du Longdoz se tournent le dos de façon manifeste (le seul point de passage se trouvant au niveau de l'Eglise des Oblats), alors même que le Longdoz manque cruellement d'espaces verts. Nous proposons dès lors de « faire entrer » le parc dans le quartier via une extension végétale au niveau de la rue Basse-Wez. Cette nouvelle porte du parc ferait en effet face à une aire de stationnement (celle du Colruyt) ainsi qu'à un tissu de venelles (autour de l'Impasse Magnée, sur le site de l'ancienne desserte ferroviaire de la gare du Longdoz) auxquels la présence plus marquée du végétal ne pourrait qu'être profitable.
- **Donner accès au parc depuis l'hôpital du Valdor.** Eventuellement par le moyen d'un ascenseur (« Faire entrer la ville dans le parc »). Au sein de l'îlot situé entre les rues des Prébendiers, Basse-Wez et le chemin de fer, se situe la principale structure hospitalière de la rive droite, l'Hôpital du Valdor. La rénovation de l'ancien Valdor amènera à décupler les capacités d'accueil et de soins gériatriques de l'actuel site. Sur le plan de l'intégration urbaine des infrastructures du Valdor, nous appelons à la réalisation d'un parc ouvert sur les rues Basse-Wez et des Prébendiers sur son pourtour et à une diminution conjointe de l'emprise automobile via une voie de passage « dépose-minute » en lieu et place d'une zone de parking. L'objectif serait ainsi d'offrir un second front vert au quartier.
- **Un site culturel et festif sur le site des « dalles ».** Une clairière équipée pour les rassemblements culturels et festifs (emplacement des dalles) : un certain consensus se dégage au niveau d'acteurs du quartier tels P&C et l'asbl Chartreuse afin de réaménager l'emplacement dit « des dalles » (au cœur du parc, à la jonction de la Lande aux Aubépines, du Parc des Oblats et de la

ZACC) en espace à vocation culturelle et événementielle de plein air. Nous appelons avec eux, à la sécurisation du site et l'aménagement de ces dalles pouvant être enrichies d'un bloc technique (alimentation électrique, dispositif incendie) ainsi qu'à la réalisation d'un point pic-nic bbq et de jeux pour enfants répondant également à une attente du quartier.

- **Un plan d'eau ?** Un plan d'eau, éventuellement ouvert à la baignade, pourrait trouver place dans la cuvette de Péville, dont la circonférence de 300 mètres (initialement creusée pour un projet de vélodrome), constitue une opportunité. Une conception permettant des possibilités de baignade en période estivale (via par exemple un système d'éco-filtrage de l'étang) améliorerait partiellement les carences de tels lieux proches du centre-ville.
- **Mobilier urbain.** La réalisation/expérimentation de nouvelles formes de mobilier urbain et observatoires du panorama légers pourrait aussi constituer un axe de travail intéressant. Le site de la Chartreuse est le laboratoire idéal pour expérimenter l'emploi d'un mobilier urbain novateur, didactique et ludique dans un écrin végétal varié. Pour ce dernier aspect, les propositions issues du concours d'architecte sont susceptibles d'apporter un certain renouveau en la matière et sa mise à l'épreuve de l'avis des riverains et usagers ce qui serait par rebond un apport dans la réflexion sur le mobilier pour l'ensemble de l'agglomération.



Plaine de jeux, La Haye

6. Un risque de dérive en communauté fermée

La présentation des premiers bâtiments sortis de terre au sein du quartier du Thier de la Chartreuse fait apparaître une pré-sélection sociale des futurs habitants : derrière une mise sur le marché de lofts « éco-performants » vantant le calme et la sécurité des lieux ainsi que la vue imprenable sur la cité, les classes aisées de la population sont nettement ciblées. Concernant les projets en cours sur le site du fort, aucune réflexion en terme de mixité de l'habitat n'est à l'ordre du jour des investisseurs et – plus inquiétant – des pouvoirs communaux. Niché derrière ses remparts, se voulant un nouveau hub de soins en résidence de haut standing (structure privée gériatriques pressentie, habitat sécurisé), le projet Chartreuse ne présente aucune interface avec les quartiers environnants et présente les atouts d'une « gated community » qui ne dit pas son nom.

Pour urbAgora, ce phénomène de clôture de l'espace public – qu'il soit souhaité implicitement ou produit de négligences dans la façon de penser le développement du quartier – apparaît comme le signe d'une crise de l'urbanité et comme vecteur de formes d'exclusion et de ségrégation inacceptables : éviction des habitants des quartiers et des usagers des espaces verts les bordant. Pour urbAgora, la ville doit plus que jamais se construire en fonction des intérêts communs et non sous l'angle d'intérêts particuliers au sein d'enclaves socialement homogènes.

Nous formulons donc plusieurs propositions visant à favoriser l'insertion du nouveau quartier dans l'espace urbain existant.

6.1. Insérer le quartier dans le réseau viaire environnant

Si l'organisation du territoire urbain en « poches » desservies par quelques grands axes de circulation (quand bien même des liaisons cyclo-pédestres restent permises de façon plus capillaire) est un modèle largement plébiscité et a constitué à certains égards un progrès par rapport à la logique de l'hyper-perméabilité de l'urbain à la voiture, ses effets nuisibles ne sont pas pour autant négligeables et peuvent contribuer à des effets de ségrégation spatiale très problématiques³. Il nous semble notamment souhaitable de limiter le nombre des voiries en cul-de-sac – dans tous les cas de ne pas en faire le modèle dominant de l'organisation du territoire urbain.

En conséquence, il nous semble nécessaire, pour ce qui concerne la Chartreuse, de faire communiquer le site avec le quartier de Belleflamme, en ouvrant dans cette direction une ou deux *rues* (nous insistons : *rues*). Le risque de voir ce nouveau cheminement utilisé à des fins de transit étant très faible (en particulier, il ne constituerait pas un raccourci pour le trafic empruntant l'axe de la N3 entre Robertmont et Cornillon), nous pensons que ces voiries pourraient contribuer à

³ Lire notamment David Mangin, *La Ville franchisée*, Editions de la Vilette, 2004.

insérer le nouveau quartier dans son environnement, en favorisant des circulations capillaires de quartier à quartier (plutôt que d'obliger, par exemple, des parents résidant à Grivegnée et souhaitant déposer leur enfant à une éventuelle crèche située sur le site de la Chartreuse, à faire un détour conséquent). Ce réseau local faciliterait également l'implantation d'une station d'auto-partage (Cambio ou autre) sur le site de la Chartreuse, en augmentant le nombre de ses utilisateurs potentiels.

On observera que la création de ce lien urbain entre le Thier de la Chartreuse et l'Avenue de Péville obligera au percement de la muraille à son angle Sud (à hauteur de l'école des Oblats ou du karting de Grivegnée), ce qui passe par une approche plus souple de la question patrimoniale que celle qui prévaut actuellement (cf. point 7).

6.2. Créer de réels espaces publics

Au delà de la création des axes viaires permettant une desserte locale, y compris automobile, ainsi qu'une connexion pour les transports en commun, nous envisageons une nécessaire préservation du coeur de la zone sud de la ZACC vis-à-vis des flux et de l'emprise automobile. La création de 4 blocs de stationnement (pour près de 440 places de parking) actuellement prévus compromettent les possibilités de densification de l'habitat autant qu'elle pérennisent implicitement des modes de mobilité n'encourageant pas les transferts modaux. Une poche pédestre centrale reliée à la place/parc au nord du site par le centre du corps de garde favoriserait cette

mobilité douce tout en offrant un pôle de services/commerces à ses abords.

La création de cette poche pédestre devrait s'accompagner d'une nécessaire ouverture à l'extérieur (désenclavement) et notamment, au parc via des « arches passe-murailles » sous les remparts au niveau de la cuvette de Péville (par exemple sur le modèle du Landesgartenschau d'Essen). Celles-ci constitueraient un atout permettant d'allier préservation du caractère spécifique du caractère retranché propre au site et multiplication des voies de liaisons pédestres entre un « dehors » et un « dedans » qui ne se tournent plus le dos mais



Landesgartenschau, Essen

au contraire, invitent à la découverte.

La présence d'une zone physique piétonne au coeur du quartier est un élément important, rompant avec les lignes de fuite de l'habitat en milieu périurbain, celle-ci favorise les socialités de proximité autant le développement d'une (nouvelle) identité de quartier pour ses futurs habitants et les passants extérieurs.

Cet espace situé sur le front du corps de logis du fort gagnerait à s'enrichir d'une trame végétale et de modules de rencontre non cloisonnés (jeux pour enfants, tables publiques). Par ailleurs le prolongement (en surplomb du bassin d'orage écologique prévu au sein du projet) de cet espace jusqu'au niveau de la rue Justin Lenders constituerait sans aucun doute une plus value car valoriserait l'entrée du site bâti et du parc, offrirait une place commune à l'ancien et au nouveau quartier de la Chartreuse en dépassant la césure naturelle actuelle.

6.3. Une crèche publique

Le RUE prévoit l'aménagement d'une salle socio-culturelle au sein du futur quartier. Nous pensons que ce geste – positif, quoique loin d'être acquis et très peu précis dans sa formulation – ne suffira pas à amener, de façon régulière, dans le quartier un public n'y résidant pas. La présence d'un équipement collectif d'usage quotidien nous

semble en conséquence souhaitable. Différentes possibilités peuvent être évoquées, en fonction des besoins identifiés dans les quartiers alentours.

Nous identifions pour notre part, deux dispositifs publics qui pourraient éventuellement être implantés sur le site.

- Une crèche, tout d'abord. Nous savons que ces quartiers se caractérisent par des profils sociologiques variés selon que l'on se situe sur les offres scolaires et d'animation sur le haut de ou sur celles des quartiers du fond de vallée (Amercoeur, Longdoz). Cette diversité ouvre des opportunités de développement de nouveaux services sur le territoire de la Chartreuse-Péville, via notamment l'idée de mise en réseau des associations et la mobilité locale des professionnels des secteurs jeunesse au sein d'un « groupe scolaire » aux unités décentralisées autour et au sein du parc.
- Deuxième piste méritant une attention dépassant largement le cadre du site : la territorialisation des services de la ville de Liège. L'actuel maillage territorial des « mairies de quartiers » et structures connexes (notamment, antennes CPAS) symbolise la difficile digestion d'une fusion des communes. Nous observons pourtant aujourd'hui de nouvelles dynamiques inter-quartiers, autour de l'espace vert de la chartreuse celle-ci réuni Bonne-Femme, Grivegnée-Haut, Chartreuse, Amercoeur et Longdoz : ces quartiers gagneraient à bénéficier d'une mairie de quartier commune (l'actuelle mairie à laquelle la plupart émergeant étant située dans l'ancienne maison communale de Grivegnée excentrée et difficile d'accès au delà de ne plus correspondre aux nouvelles représentations que se font les habitants de leurs quartiers).

6.4. Du logement social

Le logement social est significativement absent du projet. C'est à notre sens un manque inacceptable. Nous demandons donc que du logement social soit prévu sur le site. Ceci peut se faire de diverses manières (charges d'urbanisme, PPP, terrain cédé à une société de logement social,...).

7. Un patrimoine à préserver de façon sélective

Le site de la Chartreuse présente un indéniable intérêt : c'est le témoin de deux siècles d'histoire de Belgique et de Liège, de la Révolution à la fin de la conscription nationale ; si le patrimoine architectural présent en son sein a subi de plein fouet les détériorations du temps et surtout, de façon particulièrement exemplative, la négligence des pouvoirs publics – que la disparition de la Maison Lambinon ou encore la destruction des cachots de la grande guerre illustrent –, il n'en conserve pas moins un intérêt certain. Pour autant, urbAgora invite à rester prudent quant à une sanctuarisation de ce patrimoine.

Poussée à l'extrême, cette tendance – parfois présente chez certains intervenants – bloquerait le re-développement nécessaire de ce quartier liégeois. L'existence de certaines ruines ou de vides (autrefois bâtiments remarquables) hérités du type de gestion publique de ce patrimoine ces 30 dernières années sera peut être un jour marqué d'un écriteau pédagogique portant à réflexion sur cette période récente. Dans l'attente, il nous semble prioritaire d'investir la réaffectation du site. Ceci n'empêche en rien la préservation d'une étoile du fort primitif à des fins didactiques et de Mémoire (différentes initiatives vont d'ailleurs dans ce sens).

C'est dans ce sens, et pour des raisons largement explicitées ci-dessus, qu'il nous paraît défendable – et souhaitable – de percer les remparts, en un ou deux points, pour permettre des connexions entre le nouveau quartier et son environnement, faire passer une ligne de bus, éviter les effets d'enclavement. Dévier leur fonction première d'obstacle infranchissable afin d'aboutir à un usage adapté à notre temps du quartier et du parc nous semble devoir être envisagé de façon positive.

Conclusion

Si les propositions formulées ici ne remettent pas fondamentalement en cause le projet, elles auraient néanmoins sur lui, si elles étaient prises en considération, des conséquences non négligeables. L'impact sur le calendrier de réalisation pourrait cependant être relativement limité dans la mesure où les parties du projet qui devraient à notre sens être revues sont programmées pour la deuxième phase du projet (la rénovation du fort pouvant quant à elle être entamée rapidement). Il faut cependant avoir une vue claire de l'ensemble dès le départ.

Quoi qu'il en soit, le jeu nous semble en valoir la chandelle. Il en est en effet va de l'aménagement d'un tout nouveau quartier qui accueillera un voire deux millier(s) d'habitants et contribuera donc, par son importance, à « placer la barre » plus ou moins haut, pour d'autres développements immobiliers à l'échelle de la Ville. Surtout, augmenter le niveau d'exigence et s'impliquer dans un projet d'ensemble pour le site et les quartiers alentours seraient la meilleure manière pour les autorités communales de démontrer que leur politique urbanistique n'est pas guidée par les seules opportunités immobilières – plus ou moins heureuses, et malheureusement plus souvent « moins » que « plus » – mais vise à l'amélioration globale de la qualité de vie de ses habitants et au développement d'un modèle d'urbanité qui suppose hauteur de vue et exigence qualitative.

Dans le cadre du projet Chartreuse, à ce stade, on en est encore loin.

Nous contacter

urbAgora asbl

(a) En Pierreuse 19-21
4000 Liège

(e) secretariat@urbagora.be

(w) <http://urbagora.be>